

Le 90me anniversaire de Marianne Hainisch

Autor(en): **E.Gd. / Hainisch, Marianne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 305

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259685>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de plus de 5.000 habitants à tout le territoire autrichien, ce qui est chose faite depuis 1926. Elle s'est d'autre part sérieusement occupée de rajeunir notre antique législation sur le mariage, et au sujet de l'égalité des sexes dans la famille — cette revendication des féministes de tous les pays — elle a préparé un projet de loi qui modifie le Code Civil en plaçant l'épouse et la mère sur le même pied que le mari et le père. Malheureusement, et bien qu'appuyée par plusieurs pétitions, cette importante proposition n'a pas encore été définitivement adoptée.

Plusieurs projets de loi concernant la situation des travailleuses sont l'œuvre de Mme Proft, conseillère nationale (socialiste). Dès décembre 1920, elle présentait une motion réglant la profession de sage-femme, qui, transformée en loi en juillet 1925, contient notamment des dispositions sur la représentation des intérêts communs des sages-femmes. On doit aussi à Mme Proft, un projet de règlement de service des inspectrices du travail qui n'a pas encore été adopté.

Les élections de 1920 firent entrer au Conseil National deux femmes de tout premier ordre: Mme Rudel-Zeyneck (parti chrétien-social), qui est devenue plus tard présidente du Conseil Fédéral, et Mme Stradal (parti allemand) que la mort nous a malheureusement enlevée trop tôt. Nous devons à Mme Rudel-Zeyneck la loi sur le droit à la pension alimentaire, qui prouve bien que c'est aux femmes avant tout qu'il appartient de représenter les femmes, de défendre leurs droits, et de les protéger contre des législations d'exception. Par cette loi du 4 février 1925, le refus de payer une pension alimentaire est passible de sanctions qui vont jusqu'à l'emprisonnement. Mme Rudel-Zeyneck a encore obtenu par sa loi du 7 juillet 1922 la limitation de la vente de boissons alcooliques à des mineurs, et par sa loi du 26 mars 1926 un progrès hygiénique très important en ce qui concerne la réglementation du métier de nourrice: la nourrice comme le nourrisson doivent être munis d'un certificat médical, attestant que ni l'un ni l'autre ne sont atteints de maladie contagieuse; en outre la nourrice a le droit d'allaiter son propre enfant, s'il a moins de quatre mois, en même temps que son nourrisson. Citons encore des projets de loi concernant les écoles ménagères, l'enseignement de la puériculture, l'élévation de l'âge de consentement à 16 ans, l'établissement d'une statistique des femmes qui sont chefs de ménage, etc.

Mme Stradal, elle, s'était surtout consacrée aux questions d'enseignement féminin. Sur sa proposition (janvier 1921) quelques professeurs femmes furent officiellement nommées dans les écoles d'art; puis elle demanda pour les écoles secondaires de jeunes filles une subvention de l'Etat égale à celle que reçoivent les écoles secondaires de garçons. Ce fut elle également qui obtint la nomination d'une inspectrice des écoles de filles.

Cette question des écoles secondaires de jeunes filles et la nécessité de leur réforme a d'ailleurs occupé et préoccupé nos femmes parlementaires de tous les partis. C'est ainsi que, dès le 6 mai 1919, Mme Schlesinger, conseillère nationale (socialiste) demandait au gouvernement l'admission des élèves des deux sexes aux mêmes conditions dans tous les établissements d'instruction publique, en insistant dans son exposé de motifs sur le fait que la République autrichienne avait reconnu les mêmes droits politiques aux hommes et aux femmes, mais qu'il manquait encore aux femmes l'accès aux principales sources de culture intellectuelle, et par conséquent de possibilité d'égalité économique, et que, notamment, les écoles secondaires les préparaient insuffisamment aux études universitaires. Mme Schlesinger a aussi été rapporteur du Comité juridique chargé d'examiner le projet de loi gouvernemental qui donnait aux femmes le droit d'ester en justice, et a beaucoup insisté sur le fait que priver la femme de ce droit, comme cela était le cas jusqu'alors, était une absurdité désuète. La nouvelle loi a été acceptée le 22 mars 1920.

Citons encore le nom de Mme Boschek, conseillère nationale (socialiste), qui s'est surtout occupée de questions sociales (modifications à la loi sur le travail des mineurs: extension des compétences des tribunaux de prud'hommes aux différents surgissant entre employeurs et aides de mai-

son (domestiques); création d'une caisse d'assurance-chômage pour domestiques, etc.) et celui de Mme Emmy Freundlich, conseillère nationale (socialiste), à qui ses compétences toutes spéciales en matière économique ont valu des missions officielles de confiance (elle est notamment membre du Comité économique de la S.d.N.), et qui a surtout présenté à notre Parlement des lois d'ordre économique.

On voit que si, au cours de ces dix années, un nombre relativement restreint de femmes ont eu l'occasion d'exercer une influence sur notre vie publique, et de réaliser certaines de nos revendications féministes, leurs efforts au Conseil national et dans les Commissions parlementaires ont cependant apporté des résultats appréciables.

Il est certain que toutes leurs motions et propositions n'ont pas toutes abouti à des réformes pratiques; mais cela est aussi le cas pour des parlementaires masculins! Et quand nous comparons ce à quoi nous sommes parvenues durant ces dix ans à nos pénibles et lents efforts des temps jadis — alors, nous nous rendons compte que nous avons cheminé avec des bottes de sept lieues!...

Illy KJAER.

* * *

Le 90^{me} anniversaire de Marianne Hainisch

Nous tenons à profiter de l'occasion qui s'offre à nous, puisque notre journal parle aujourd'hui des féministes autrichiennes, pour apporter notre hommage reconnaissant à l'une des pionnières de ce mouvement, Mme Marianne Hainisch. En effet Marianne Hainisch, qui vient de célébrer il y a quelques jours son 90^{me} anniversaire, est une de celles auxquelles le féminisme autrichien doit le plus dans tous les domaines. Qu'il s'agisse de question d'éducation (éducation des jeunes filles, éducation professionnelle, éducation populaire), de suffrage féminin, de travail social, d'organisations féminines à créer, d'enquêtes documentaires à mener objectivement, ou de campagnes à diriger avec enthousiasme... toujours et partout c'est le nom de Marianne Hainisch que nous rencontrons. Fondatrice du Conseil National des Femmes autrichiennes, elle a présidé ce dernier jusqu'en 1918, étant en même temps et pendant des années vice-présidente du Conseil International des Femmes.

Mais ce n'est pas seulement pour son œuvre matérielle et tangible que les féministes de son pays, et de tous les pays, ont voulu lui témoigner de la reconnaissance: c'est aussi pour sa valeur morale, pour la force généreuse et sûre de sa personnalité, pour l'influence bienfaisante et idéaliste qu'elle a exercée sur tous ceux qui ont eu recours à elle. Et le Conseil National des Femmes autrichiennes a décidé de créer à l'occasion de son 90^{me} anniversaire une fondation qui portera son nom, et qui encouragera et subventionnera les activités féminines les plus marquantes dans le domaine scientifique, social et artistique.

Ajoutons que le premier Président, si apprécié et estimé, de la République autrichienne, M. Michael Hainisch, est le propre fils de Marianne Hainisch.

E. GD.

Les gaz de guerre

N. D. L. R. — On nous a demandé quelques détails sur les rapports présentés à la Conférence de Francfort de la Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté, Conférence consacrée, on s'en souvient, à l'étude scientifique de ce cauchemar que sont les gaz asphyxiants. Le rapport général de cette Conférence va paraître sous peu, et nous reproduisons ci-après le résumé qu'en fait Miss Sheepshanks dans l'organe de la Ligue, Pax :

Le capitaine Brunskog (Suède), dans son rapport sur la transformation des méthodes de guerre, décrit la guerre moderne comme étant maintenant mécanisée, par exemple par les tanks, et encore plus par les avions. Les petits Etats ont de 100 à 200 avions, les grands Etats en ont de 1000 à 3000. Cette puissance aérienne comprend des avions éclaireurs, d'autres pour l'attaque, la chasse, le bombardement et le transport; les engins dont ils se servent sont les armes à feu et les bombes. Les bombes sont incendiaires ou explosives ou contiennent des gaz, ou bien encore répandent l'infection bactériologique. Une seule bombe peut détruire de 10 à 20 immeubles et les bombes incendiaires peuvent allumer des feux